



INFO-MANANTAL 2

Numéro 005 | Janvier | 2025 CODE ISSN 1987-1627

Scan Me



Ensemble, protégeons l'environnement



53^{ème} SOCA ET 54^{ème} SECA DE LA SOGEM

LES GRANDS DÉFIS DE LA SOCIÉTÉ À LA LOUPE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



P • 06

**PROJECTEURS SUR LA LIGNE 225 kV
MANANTALI – BAMAKO**



P • 12

COP 29, LA SOGEM AU RENDEZ VOUS!

Sommaire

EDITORIAL	P - 04
LES GRANDS DÉFIS DE LA SOCIÉTÉ À LA LOUPE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	P - 05
PROJECTEURS SUR LA LIGNE 225 KV MANANTALI - BAMAKO - DEFI DU 30 JUIN 2025 !	P - 06
VISITE DU CHANTIER DE KAMBILA PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	P - 09
LE CONSEILLER SPÉCIAL ENERGIE DU PREMIER MINISTRE DU MALI SUR LE CHANTIER DU POSTE DE KAMBILA	P - 09
19 ^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DU WAPP, ADHESION DE LA SEMAF SA	P - 10
LE NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL, MOUSSA DIAGNE, PREND LES COMMANDES DE LA SEMAF SA	P - 11
COP 29, LA SOGEM AU RENDEZ-VOUS !	P - 12
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : FATALITÉ OU OPPORTUNITÉ POUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES DE LA VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL ?	P - 13
SIGNATURE DU FINANCEMENT DU LOT 3 (TINTANE – AIOUN).....	P - 15

SOGEM • INFO-MANANTALI2

Tél : (223) 20 23 32 86 / 20 23 26 57
www.sogem-omvs.org

Directeur de Publication :
Serigne Sambou NIANG

Rédacteur en Chef :
Younoussa DIALLO
Younoussa.diallo@sogem-omvs.org

Rédaction
Experts Projet Manantali 2

Crédit Photos
SOGEM

Fabrication : Imprim Services



■ Barrage hydroélectrique de Gouina

Bonne & Heureuse Année



S.E Le Général Mamadi DOUMBOUYA
Président de la Transition,
Chef de l'Etat de la République de Guinée



S.E le Général Assimi GOÏTA
Président de la Transition ,
Chef de l'Etat de la République du Mali



S.E Mohamed Ould Cheick El GAZOUANI
Président de la République Islamique de Mauritanie,



S.E Bassirou Diomaye Diakhar FAYE
Président de la République du Sénégal

Au seuil du Nouvel an 2025, le Projet Régional Manantali 2 présente, avec déférence, ses vœux les meilleurs à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS ;

- Au Conseil des Ministres de l'OMVS ;
- Au Haut-Commissaire de l'OMVS, Président du Comité Spécial de Suivi du Projet Régional Manantali 2 ;
- Au Conseil d'Administration et au Directeur Général de la SOGEM ;
- Aux Sociétés du Système (SOGED, SOGEM, SOGENAV, SEMAF SA, SOGEOH) ;
- Aux Partenaires Techniques et Financiers ;
- Aux vaillantes populations du Bassin ;
- À tout le personnel du Système OMVS.

Ensemble et solidairement, pour relever le défi de la souveraineté énergétique.

**20
25**

Editorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

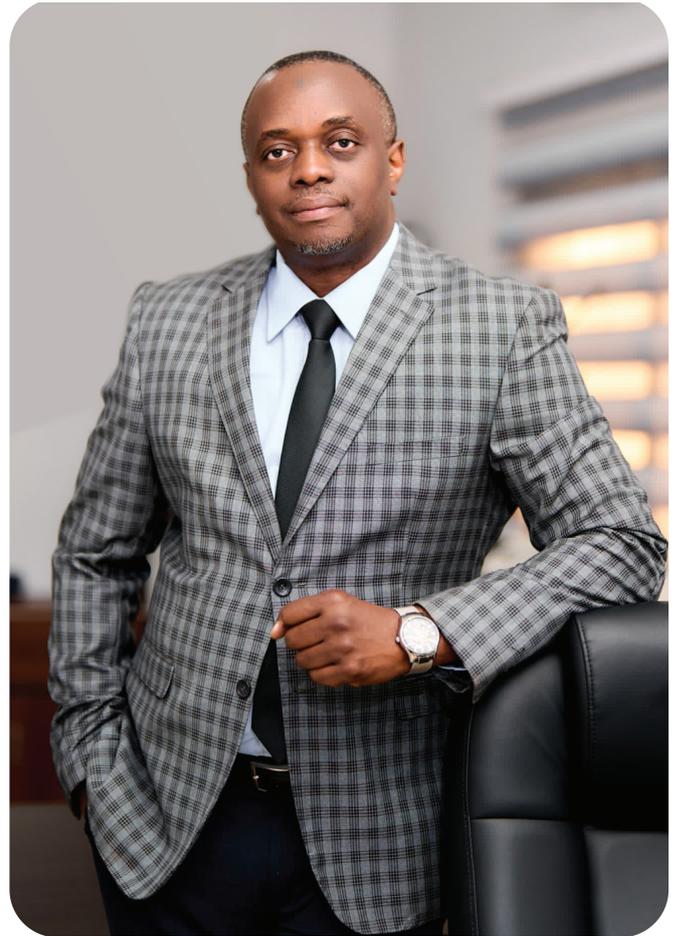
Au seuil du nouvel an, je saisis cette opportunité qui m'est ainsi offerte pour vous présenter, en mon nom et au nom de toute l'équipe du projet MANANTALI 2, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite mais aussi d'accroissement de nos capacités intrinsèques de résilience face aux défis actuels d'ordre sanitaire, sécuritaire, géopolitique, économique, financier, énergétique et climatique sans être exhaustif.

Cependant, je demeure confiant du leadership éclairé et de la vision novatrice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS, vision matérialisée en actes concrets par le Conseil des Ministres et le Haut-Commissariat au gouvernail. Sous ces auspices, l'Organisation voguera encore et encore, pour longtemps, vers un avenir radieux et certain.

Je ne saurais terminer ces vœux sans adresser une reconnaissance particulière aux partenaires techniques et financiers, services techniques d'appui des Etats, pour leur implication indéfectible dans la mise en œuvre du projet et enfin aux vaillantes et résilientes populations du Bassin du fleuve qui ont accepté et se sont appropriés les projets de développement de l'OMVS.

Ainsi, j'entame ce nouvel an avec un plaisir renouvelé de partage, avec nos chers lecteurs du N°5 de notre bulletin d'information, INFO MANANTALI 2 qui se veut un outil dynamique de communication, portant sur la vie de la SOGEM, en général et du Projet Régional Manantali 2, en particulier.

Aussi, nous poursuivons notre épopée commune, avec nos deux grands chantiers restants, notamment la construction des Lignes prioritaires HT 225 kV et des postes associés. Je veux citer les lignes Manantali-Bamako et Kayes-Yélimané – Tintane – Kiffa/Tintane – Aioun, constituant pour cette dernière un maillon important de l'ambitieux programme « Désert to



Power » de la Banque Africaine de Développement (BAD). En plus de celle de Kayes-Tamba, déjà en service et nous reliant à notre Organisation Sœur l'OMVG, **ces lignes contribueront, sans nul doute, à renforcer, sécuriser et accélérer notre inexorable marche vers la souveraineté énergétique de nos Etats.**

C'est dire que nous sommes à des tournants décisifs, nécessitant plus d'engagement, de persévérance, de célérité et d'efficacité de la part de toutes les parties prenantes.

Dans ce présent numéro, nous partagerons avec vous, les informations relatives à l'état d'avancement des travaux de lignes, à la tenue des 53^{ème} et 54^{ème} sessions du Conseil d'Administration de la SOGEM, instance forte de décisions et d'orientations stratégiques et à divers sujets d'intérêt général.

Bonne lecture

**Le Coordonnateur
Serigne Sambou NIANG**

●●●●●●●●●● 53^{ème} SOCA ET 54^{ème} SECA DE LA SOGEM

LES GRANDS DÉFIS DE LA SOCIÉTÉ À LA LOUPE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



■ Sessions du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Julien Charles Bernard SAGNA PCA SOGEM



Les cinquante-troisième et cinquante-quatrième Sessions Ordinaire et Extraordinaire du Conseil d'Administration de la SOGEM se sont tenues les 10 et 11 décembre 2024, au siège du Projet Manantali 2, sous la présidence de Monsieur Julien Charles Bernard SAGNA, Président du Conseil d'Administration.

Ces deux sessions ont été l'occasion pour le Conseil de passer à la loupe, les activités phares exécutées durant l'exercice écoulé, d'apprécier l'exécution du budget 2024, de procéder à l'arrêté des comptes 2023 puis pour l'exercice 2025, d'examiner le programme d'activités et d'adopter le budget y afférent.

Le Conseil a mis un accent sur la nécessité de garantir le bon fonctionnement des installations du RIMA en assurant les travaux de maintenance et de réhabilitation requises. Concernant les projets structurants notamment Manantali 2 et Gourbassy, le Conseil encourage la SOGEM dans sa dynamique de mise en œuvre accélérée pour le premier et de mobilisation de financement pour le second.

Le Conseil a, par ailleurs, souhaité la bienvenue au nouvel Administrateur, Monsieur Mouhamed Lamine TAR, Conseiller technique au ministère de l'Énergie et du Pétrole de la République Islamique de Mauritanie.

En marge des travaux, le Conseil a eu droit, de la part du Coordonnateur du Projet Régional Manantali 2, à une présentation explicite des différentes réalisations à travers des supports de communication.

Le Conseil a enfin félicité et encouragé le Directeur Général et l'ensemble du personnel de la SOGEM pour leur indéfectible engagement face aux défis multiformes du moment.

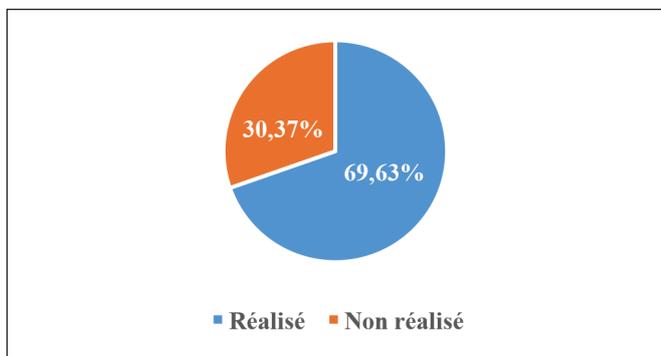


■ Présentation des réalisations du Projet Manantali 2 par son Coordonnateur

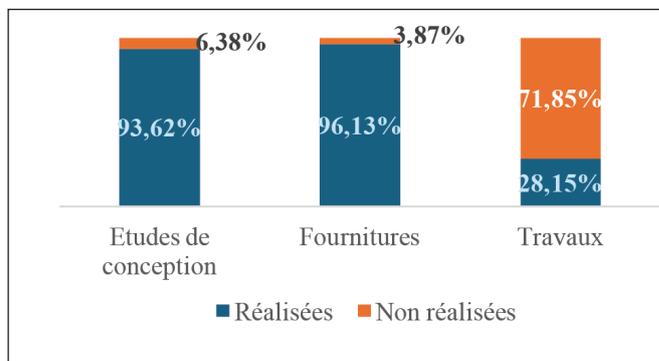
TAUX D'EXECUTION TECHNIQUE



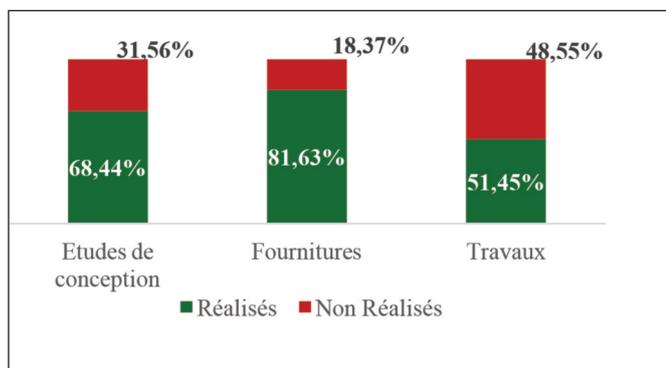
TAUX GLOBAL PONDÉRÉ



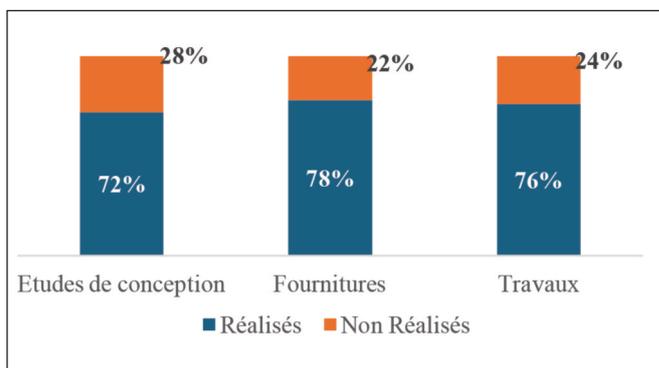
LIGNE DE TRANSMISSION



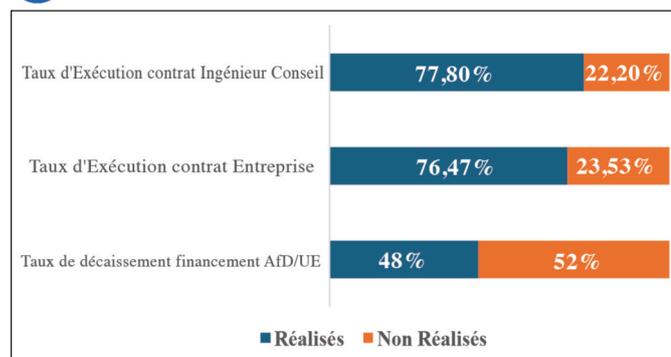
POSTE DE MANANTALI EXTENSION



POSTE DE KAMBILA



TAUX D'EXECUTION FINANCIERE



■ Opération de tirage des conducteurs de la ligne Manantali - Bamako



CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Calendrier global du projet											
Activité	Début	Fin	Année 2024	Année 2025				Année 2026			
			déc-24	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Libération des emprises	oct-21	févr-25									
Réalisations de la ligne biterne 225 kV Manantali-Bamako	oct-21	juin-25									
Ligne 225 kV	fév-22	juin-25									
Poste de Kambila	déc-23	juin-25									
Poste de Manantali	déc-23	juin-25									
Mise en service	mai-25	juin-25									
Période de garantie	juil-25	juin-26									
* Réalisations de la liaison 30 kV Kambila-Kati	févr-25	oct-26									
Travaux de réalisation de la liaison 30 kV aérienne biterne	févr-25	juil-25									
Travaux de réalisation de la liaison 30 kV souterraine	févr-25	oct-25									
Période de garantie	nov-25	oct-26									

* Liaison 30 kV pour l'évacuation partielle de l'énergie en l'absence de la boucle 225 kV

CHALLENGE DU PROJET : MISE EN SERVICE DES INSTALLATIONS EN JUIN 2025 !



■ Travaux en cours au poste de Kambila



■ Travaux en cours au poste de Manantali

●●●●●●●●●● CHANTIER DU POSTE DE KAMBILA

VISITE DU CHANTIER DE KAMBILA PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Le 17 décembre 2024, une délégation de partenaires historiques et stratégiques de l'OMVS, s'est rendue sur le chantier du Poste HT de Kambila. Cette délégation était conduite par M. Michel DE KNOOP, Chef de Coopération de la Délégation de l'Union européenne au Mali. Cette visite s'inscrit dans le cadre de leur coopération avec l'OMVS. Le Coordonnateur du Projet Régional Manantali 2, M. Serigne Sambou NIANG, au nom du Directeur Général de la SOGEM empêché, a accueilli la délégation en présence de l'Ingénieur Conseil (Tractebel/Bético/GID) et de l'Entreprise chargée des travaux (TRANSRAIL).

Après les mots de bienvenue du Coordonnateur et une présentation succincte du Projet, une visite guidée a été organisée et conduite par l'Ingénieur Conseil.

A la fin de la visite, la mission s'est félicitée du travail accompli et a exhorté les différentes parties prenantes à



■ *Travées transformateurs en cours d'installation à Kambila*

redoubler d'ardeur pour achever les travaux dans les délais convenus tout en attirant l'attention sur la problématique de l'évacuation de l'Énergie vers les consommateurs.

LE CONSEILLER SPÉCIAL ENERGIE DU PREMIER MINISTRE DU MALI SUR LE CHANTIER DU POSTE DE KAMBILA

Ce 26 décembre 2024, une semaine seulement après la visite effectuée par les partenaires techniques et financiers, c'est au tour du Conseiller Spécial du Premier Ministre du Mali en charge des questions énergétiques, M. Mamadou Yéhia CAMARA, de se rendre sur le chantier du Poste HT 225 kV de Kambila. En spécialiste chevronné du secteur, il a eu des échanges fructueux avec la SOGEM, l'Ingénieur Conseil et l'Entreprise en charge des travaux.

L'Expert Electricien du projet, représentant le Coordonnateur, M. Ismaila SANGARE a fait la genèse du Projet et défini la consistance des travaux. Une visite guidée s'en est suivie pour connaître l'état d'évolution des travaux.

A la fin de la visite, M. Camara s'est réjoui de l'état d'avancement et prodigué, en homme avisé, de sages conseils pour la clôture du Projet dans les délais requis. Il n'a pas manqué de rappeler l'importance stratégique de la Ligne



■ *Visite de chantier par le Conseiller Spécial en Énergie du Premier Ministre Malien*

HT 225 kV Manantali – Bamako dans la politique énergétique du Mali en lien avec le contexte actuel marqué par une crise énergétique inédite.

CÉRÉMONIE D'INSTALLATION

LE NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL, MOUSSA DIAGNE, PREND LES COMMANDES DE LA SEMAF SA



■ Remise de satisfecit au DG sortant

Le 13 décembre 2024, s'est tenue à Dakar sous la supervision de son Excellence, Monsieur le Haut-Commissaire de l'OMVS, Mohamed Abdel VETAH, la cérémonie d'installation du nouveau Directeur Général de la SEMAF SA, Monsieur Moussa DIAGNE.

Au cours de cette cérémonie de passation, Son Excellence Monsieur le Haut-commissaire a loué les efforts, les contributions et les réformes majeures du Directeur Général sortant, M. Abdoulaye DIA, durant son mandat à la tête de la SEMAF SA.

A l'issue de la Cérémonie d'installation, un satisfecit a été décerné au Directeur Général sortant par le Haut-Commissaire. M. Moussa DIAGNE, le Directeur Général entrant, ingénieur



■ Passage de témoin entre les DG entrant et sortant en présence du PCA de la SEMAF SA

électrotechnicien avec une forte expérience dans la gestion des systèmes électriques, a occupé de très hautes fonctions à la Senelec où il a été Directeur Principal du Transport, de la production entre autres, avant d'être promu comme Conseiller technique au Ministère du Pétrole et des Energies de la République du Sénégal.

Le Projet Manantali 2 leur souhaite bon vent dans le cadre de leurs nouvelles missions.

■ Complexe hydroélectrique de Manantali



CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

COP 29, LA SOGEM AU RENDEZ VOUS!



■ Représentants OMVS à la COP 29

La COP 29, tenue du 11 au 23 novembre 2024 à Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan sur les changements climatiques, est la 29e Conférence des parties sur le Climat organisée par l'Organisation des Nations Unies. Elle a réuni les pays signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Climat (CCNUCC), des personnalités politiques et gouvernementales, des chefs d'entreprise, des climatologues, des ONGs et de la société civile.

Une forte délégation de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) y a participé. La SOGEM était représentée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Julien Charles Bernard SAGNA, son Directeur Financier, M. Abdellahi HEDYETTI et le Directeur Technique M. Amadou DEMBELE.

Les enjeux majeurs demeurent la réduction à l'échelle mondiale des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement mondial à + 1,5 °C et de rendre les communautés plus résilientes.

La conférence s'est achevée sur un paquet de décisions dont les deux principales portent sur un objectif de financement climatique d'au moins 300 Milliards de Dollars par an d'ici 2035 pour les pays en développement et la définition des règles du marché carbone (articles 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris).

Pour l'OMVS, ceci constitue une belle opportunité pour bénéficier de ces financements dans le cadre de la réalisation de ses projets de développement, d'infrastructures et de ses programmes de résilience face aux effets directs ou collatéraux des changements climatiques. A cet effet, une restitution, impliquant l'ensemble des sociétés de l'OMVS, devrait être organisée avec comme objectif majeur l'élaboration d'un plan d'action spécifique pour bénéficier au mieux du financement climatique prévu pour les pays en développement.

●●●●●●●● CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : FATALITÉ OU OPPORTUNITÉ POUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES DE LA VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL ?

Par **Dr Papa Abdoulaye FALL**, Expert en Sauvegarde environnementale du Projet Manantali 2 de la SOGEM



Les récents événements observés et vécus au niveau de Bakel, Kidira et Kaédi, pour ne citer que ces trois localités emblématiques de la Vallée du fleuve Sénégal, ont fini par montrer, à l'image de beaucoup d'autres zones à travers le monde, la triste réalité de la vulnérabilité des communautés locales des pays de l'espace OMVS face aux changements induits par le dérèglement climatique.

Pour rappel, la crue du fleuve Sénégal de l'année 2024, sous la forme d'un long et lent raz-de-marée, a ravagé cultures et constructions dans une large région du Sénégal. En effet, près de 56 000 personnes auraient perdu leur maison, leurs terres, souvent les deux à la fois, selon un bilan officiel en date du 31 octobre 2024. De plus, des centaines de milliers d'hectares ont été recouverts par les eaux et certains le sont encore.

Ces phénomènes qui risquent d'être récurrents, au regard des tendances notées ces derniers temps, présentent des risques certains pour les communautés locales démunies le long de la Vallée du fleuve ; une fatalité pour celles-ci qui, le plus souvent dans des circonstances de cette nature et du fait de leurs faibles moyens de riposte, n'ont qu'un seul recours : s'en remettre à Dieu.

Cette situation malheureuse, qui risque de perdurer, compromet sérieusement le potentiel de développement durable de ces territoires de la Vallée du fleuve Sénégal ; un développement qui, aujourd'hui, doit se faire autour d'une croissance verte et d'une résilience aux changements climatiques.

Dans cette optique, le déploiement rapide d'énergies propres et renouvelables est essentiel pour atteindre les

objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui vise à limiter la hausse de la température mondiale afin de prévenir les pires conséquences des changements climatiques, notamment les tempêtes et les sécheresses toujours de plus en plus sévères.

L'avancement en matière d'énergie solaire et éolienne constitue l'élément moteur ayant mené à la transition vers un monde sobre en carbone, mais malgré l'apparition de nouvelles sources d'énergie, une technologie continue d'être une pierre angulaire parmi l'ensemble des énergies renouvelables dans certaines régions du monde. Il s'agit de l'hydroélectricité.

Le développement de l'hydroélectricité ne vient toutefois pas sans conséquences sociale et environnementale. La déforestation, les effets sur la vie fluviale et le déplacement de certains groupes ethniques peuvent notamment être au



■ Inondation dans la vallée du fleuve Sénégal en 2024



■ Inondation dans la vallée du fleuve Sénégal en 2024

nombre de ces conséquences négatives engendrées par des projets de grande envergure.

Il est donc essentiel que la contribution du secteur hydroélectrique aux objectifs de l'Accord de Paris tienne compte non seulement de la protection de l'environnement des gaz à effet de serre, mais de son rôle en faveur de projets qui garantissent que les impacts de projets d'envergure seront minimisés et suffisamment compensés.

L'hydroélectricité compte encore pour 70 % de la capacité de production d'énergie renouvelable mondiale, une proportion qui grimpe à plus de 80 % en Amérique latine, selon l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). C'est pourquoi le secteur a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

L'Accord de Paris met un accent particulier sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques pour les communautés mais promeut aussi la mise en place d'actions fortes pour l'atténuation.

Dans cette optique, des mécanismes de financements sont mis en place et doivent profiter aux communautés les plus vulnérables, dont celles de la Vallée du fleuve Sénégal.

Une étude récente au Sénégal sur les coûts de l'atténuation montre à suffisance que l'hydroélectricité a un potentiel de réduction d'un million tCO₂ équivalents par an et ne coûterait, en termes d'investissement, que **8 €/ tCO₂ équivalent**¹. Alors que la réduction de 1 tCO₂ équivalent permettrait de gagner 70 € sur le marché carbone² et au titre de l'Article 6 de l'Accord de Paris³.

Avec les trois barrages hydroélectriques de Manantali, Félou et Gouina, actuellement en service et ceux qui sont projetés dont Koukoutamba, Gourbassi, Boureya pour ne citer que ceux-là, l'OMVS et notamment la SOGEM, dispose d'un potentiel intéressant offrant des perspectives réelles de mobilisation de financements additionnels « pérennes » pouvant servir à soutenir véritablement un développement local durable des collectivités territoriales ; ce qui constituerait une grosse opportunité pour les communautés locales de la Vallée du fleuve.

A titre d'illustration et sur la base des résultats de l'étude susmentionnée, 1 million de tCO₂ équivalents, réduits grâce à ses barrages et vendus sur le marché du carbone, coûterait 8 millions € à la SOGEM comme investissement et permettrait à celle-ci de récupérer 70 millions € ; soit un gain de plus de 60 millions € dont la plus grande partie serait à redistribuer aux communautés locales en vue de renforcer leur résilience aux changements climatiques.

L'objectif global d'une politique serait ainsi d'atténuer les coûts environnementaux et sociaux des projets d'hydroélectricité en mettant en place un réseau régional et multi-acteurs susceptible de renforcer les capacités, les dialogues et la coopération à tous les niveaux pour faciliter ou contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau des pays membres de l'OMVS, et plus particulièrement pour atteindre les Objectifs de Développement Durable n° 6 « eau propre et assainissement » et n° 7 « énergie propre et d'un coût abordable », qui sont étroitement liés à l'ODD n° 13, « lutte contre les changements climatiques ».

Et il est évident que pour tout cela, des études préalables sont requises....

¹ A titre indicatif, 1 tonne de CO₂ correspond à 3 300 kilomètres en voiture à essence ; un vol en avion entre Francfort et New York ; 8 800 gobelets de café ; une montgolfière de neuf mètres de diamètres pour un volume d'environ 380 m³

² Le prix moyen d'un quota – correspondant à une tonne de CO₂ ou d'équivalent CO₂ pour les autres gaz – est passé de 37,45 euros en février 2021 à près de 70 euros en août 2024.

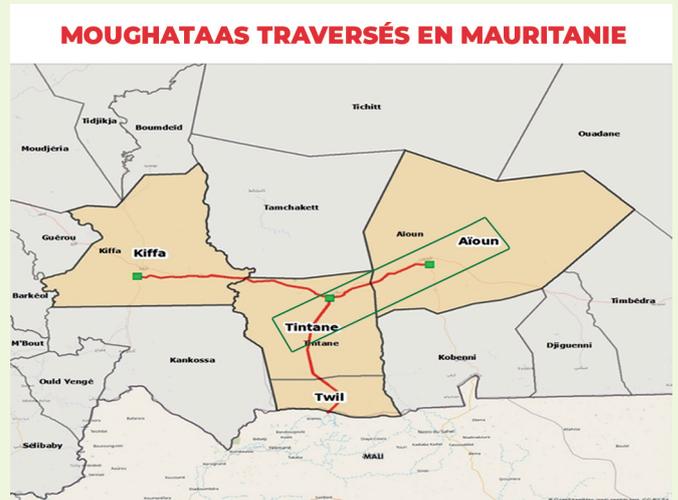
³ L'Article 6 de l'Accord de Paris, adopté lors de la COP21, vise à établir un cadre pour la coopération internationale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela signifie que, en vertu de l'article 6, les pays peuvent transférer les crédits carbone obtenus grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour aider un ou plusieurs pays à atteindre leurs objectifs climatiques.

●●●●●●●●●● FINANCEMENT PIEMM

SIGNATURE DU FINANCEMENT DU LOT 3 (TINTANE – AIOUN)

Nouakchott, la capitale de la République Islamique de Mauritanie, a abrité courant le mois de novembre 2024 la signature par le Gouvernement mauritanien et le Fonds OPEC du financement pour la construction de la ligne biterne 225 kV Tintane -Aïoun d’une longueur de 70 km et d’un nouveau Poste HT 225 à Aïoun.

Cette partie constitue le lot Numéro 3 de la Ligne 225 kV Kayes – Yélimané – Tintane – Kiffa/Tintane – Aïoun qui est une partie intégrante du Projet d’interconnexion Mali – Mauritanie dans le cadre du Programme « Desert Power » de la BAD qui en assure le rôle de Tête de file des bailleurs de Fonds. Le montant total du financement pour cette section est de 40 millions de Dollars. La SOGEM prévoit le lancement des travaux courant le premier semestre 2025.





Faire de la **SOGEM**, un acteur clé du système d'échanges d'énergie électrique ouest africain.



" Partez à la découverte du Projet Manantali 2 avec notre bulletin d'information "